



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B
BP 13374 - 31133 BALMA Cedex

courriel : apcveb@free.fr

Mars 2008

notre site : <http://apcveb.free.fr>

SOMMAIRE

<u>Editorial</u>	<u>page 1</u>
<u>Gramont : ZAC a dit « durable » ?</u>	<u>page 2</u>
<u>Une nouv@lle ère</u>	<u>page 2</u>
<u>Aviation légère et Aérodrome de Lasbordes</u>	<u>page 2</u>
<u>Y'a-t-il une identité verte à Balma ?</u>	<u>page 3</u>
<u>Un aperçu de nos actions</u>	<u>page 3</u>
<u>Charte pour un Balma durable</u>	<u>page 4</u>

Le Mot du Président

Un peu déçus par la participation modérée qu'avaient connue nos ateliers lors de la journée sans voiture de 2006, nous avons entrepris cette année, une communication différente sur le thème de **l'environnement**. C'est ainsi que nous avons organisé, en collaboration avec la Mairie, une soirée débat autour du film d'Al Gore "Une vérité qui dérange". Une centaine de personnes a participé à cette soirée qui fut l'occasion d'échanges autour de la question : "que faire concrètement contre le réchauffement climatique, au niveau local et au niveau individuel ?". Un deuxième événement fut la soirée-débat conduite en collaboration avec le « Café Politique » autour du thème de la ville durable qui a connu elle aussi un franc succès. Forts de ces réussites, nous envisageons de reconduire ce type de rencontres à l'avenir.

Comme les années passées, une partie de notre action s'est focalisée autour des sujets liés à **l'urbanisme**. Tandis que la ZAC du Cyprié finit à peine de sortir de terre, le Plan Local d'Urbanisme est de nouveau révisé pour permettre les premières constructions de la ZAC Gramont. En dépit des annonces autour du "développement durable", ni le règlement d'urbanisme modifié pour la ZAC, ni le cahier des charges soumis aux aménageurs ne comprennent de mesures propres à garantir la nature durable des quartiers à venir. L'implication du groupe de travail "Agenda 21" dans l'élaboration du règlement de la ZAC, promis par le Maire en réunion publique, n'a pas eu lieu. Même déception sur le projet de cœur de ville : les scénarios proposés à la concertation ne sont que des variantes d'une même vision, et ne proposent ni espaces verts significatifs, ni un traitement approfondi du problème de trafic routier.

Face à ce constat mitigé, comment faire pour que les bonnes paroles se transforment en actes ? Nous avons déjà exprimé, au fil des projets et des enquêtes, nos réserves auprès de nos adhérents, des membres de l'Agenda 21 Balmanais, dans les registres d'enquête, et en réunion publique. A l'occasion de la campagne municipale, nous avons voulu matérialiser des engagements concrets au travers d'une **charte** qui survive à l'enthousiasme de la campagne. Tous les candidats l'ont signée (voir page 4). Délibérément synthétique et générale, cette charte s'est focalisée non pas sur une liste d'actions (forcément incomplète, et plutôt du ressort de l'Agenda 21) mais sur des engagements d'attitude, propres à s'assurer que l'esprit de l'Agenda 21 et de la démocratie participative soient non seulement préservés, mais développés.

Au-delà de nos actions traditionnelles, l'organisation de rencontres thématiques et le suivi des engagements de la charte sont de nouvelles activités dont nous souhaitons débattre avec vous à l'occasion de l'Assemblée Générale. Si ces initiatives vous intéressent ou si d'autres actions vous semblent importantes à entreprendre, n'hésitez pas à nous rejoindre pour débattre ou participer.

Renaud LAURETTE

L'Assemblée Générale 2008

des adhérents de
notre Association
aura lieu

**MARDI 8 AVRIL
à 20 h 30**

**à la Salle Audio
Ecole Marie Laurencin
(entrée côté parking)**

Tous les Balmanais, même
non adhérents, sont invités à
prendre part à l'Assemblée
Générale.

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 2008.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :email :

*Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus,
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB : 10 € par personne ou 16 € par famille*

Gramont : ZAC a dit « durable ? »

Alors que l'ampleur des changements climatiques devient un sujet de plus en plus préoccupant pour les citoyens et leurs élus, deux démarches indépendantes ont été entreprises :

- l'une au niveau national : le Grenelle de l'environnement ;
- l'autre au niveau local : l'Agenda 21 de la commune de Balma.

Ces deux démarches ont mis en évidence l'importance qu'il convient de consacrer au développement durable dans les grandes opérations d'urbanisme telles que Gramont, et l'urgence de changer radicalement les approches, particulièrement en termes d'efficacité énergétique des bâtiments.

Une révision du PLU de Balma, destinée à permettre le lancement de la ZAC Gramont, a été soumise à enquête publique du 8 octobre au 12 novembre 2007. Même si le contenu du cahier des charges soumis aux aménageurs était à cette période disponible sur le site de la SETOMIP, à notre grand regret, seule la proposition de modification de PLU a été présentée, et aucun règlement de ZAC n'a été porté à la connaissance du public.

Les conclusions du Grenelle mentionnent clairement qu'il faut :

- réduire de 38% en 12 ans la consommation d'énergie liée au bâtiment ;
- construire au moins un éco-quartier avant 2012 dans toutes les communes qui ont des programmes significatifs de développement de l'habitat.

Les membres de l'Agenda 21 de Balma, de leur côté, ont mis en évidence que :

- des objectifs chiffrés doivent être fixés en terme d'efficacité énergétique des bâtiments à construire dans cette ZAC, objectifs qui doivent être intégrés dans le PLU, le règlement de ZAC, et l'appel d'offre aux aménageurs ;
- un éco-quartier doit voir le jour au sein de la ZAC Gramont.

Pourtant, aucune disposition significative permettant d'atteindre les objectifs mentionnés tant par le Grenelle que par l'Agenda 21 n'a été formulée dans les documents soumis à enquête ou dans le cahier des charges destinés aux aménageurs : il n'est fait mention nulle-part d'un éco-quartier et aucun objectif chiffré d'efficacité énergétique n'est donné pour les constructions. L'absence de dispositions de cette nature au niveau réglementaire nous apparaît comme une lacune grave au regard de l'ampleur et de la durée de vie probable (des dizaines d'années) des aménagements qui se préparent.

Pour Gramont, l'APCVEB rêve d'un programme novateur et ambitieux. Pourquoi ne pas transformer toute la ZAC en véritable éco-quartier exemplaire et emblématique de l'agglomération toulousaine ? Pour que ce rêve devienne réalité, il faut une vraie volonté politique qui mette en place des règles claires (le PLU reste encore très flou ou imprécis) et qui impose aux aménageurs des obligations réglementaires avec des objectifs mesurables.

Une nouv@lle ère

Vous auriez aimé consulter sur Internet les documents de l'enquête publique sur la ZAC Gramont en novembre 2007 ? ceux de l'application de la loi sur l'eau dans cette même ZAC en février 2008 ? Vous avez cherché en vain les rapports d'avancement de l'Agenda 21 de Balma ? Amis internautes, réjouissez-vous : ces temps de disette électronique appartiennent au passé ! Dans un élan unanime, les quatre listes candidates se sont engagées



publiquement : ces informations rejoindront désormais les comptes-rendus des séances du conseil municipal sur le site Internet de la Mairie. Ceci en facilitera l'accès au plus grand nombre, et permettra d'étudier avec le temps et le recul nécessaire, les projets sur lesquels nous sommes consultés. Majorité et opposition municipales étant d'accord sur cette avancée tant réclamée, ne doutons pas que l'une et l'autre auront à cœur de tenir leur engagement commun.



Aviation légère et Aérodrome de Lasbordes

Le 1^{er} mars 2007, l'aérodrome a été transféré par l'État à la Communauté d'Agglomérations du Grand Toulouse qui assure dorénavant les charges suivantes : aménagement, mises aux normes et entretien, respect des conditions réglementaires de sécurité, responsabilité civile. L'État conserve les arbitrages environnementaux, notamment les relations avec les riverains et assure les prestations de la navigation aérienne.

Sur le plan financier la CAGT perçoit le montant des redevances d'atterrissage mais doit couvrir les dépenses d'investissement et de fonctionnement. L'État lui verse une compensation financière annuelle calculée sur la moyenne des dépenses des dix dernières années.

La charte actuellement en vigueur a été signée pour 4 ans en septembre 2004. Elle sera normalement renouvelée par tacite reconduction en septembre 2008.

Réduction du bruit à la source : 54 avions basés à Lasbordes appartiennent à des aéroclubs et une cinquantaine à des propriétaires privés.

Les aéroclubs ont équipé 29 avions avec des silencieux d'échappement et ont remplacé 12 avions anciens par des appareils neufs beaucoup moins bruyants. Restent à équiper : 6 avions destinés aux voyages, 3 avions utilisés pour la voltige (activité qui se pratique loin de l'agglomération) et 4 avions de construction amateur.

On peut donc considérer que les aéroclubs ont bien respecté leurs engagements concernant la réduction du bruit à la source. Il est cependant à noter que la cinquantaine d'avions appartenant à des propriétaires privés (ils ne sont pas signataires de la charte) ne sont pas équipés de silencieux d'échappement. Bien qu'ils ne soient pas utilisés pour les tours de piste, il est tout à fait anormal que les propriétaires privés soient les seuls usagers à ne pas avoir fait des efforts pour réduire les nuisances sonores. C'est pourquoi, lors de la dernière réunion de la Commission Consultative de novembre 2007, les associations de riverains ont demandé que cette question soit abordée lors du renouvellement de la charte.

Y a-t-il une identité verte à Balma ?

Nous sommes passés d'un village de campagne à une petite ville entourée de quelques champs sans avoir réfléchi vraiment à la manière

De par son histoire, Balma possède un capital d'espaces agricoles, non urbanisés ou non urbanisables (zones inondables le long de la vallée de l'Hers) qui sont autant d'espaces verts naturels. Est-ce suffisant pour affirmer que Balma a une identité verte ?

La répartition des espaces verts s'est faite jusqu'à présent au hasard de la vente des terrains. L'urbanisation continue du territoire de la commune se traduit par une destruction et donc une diminution des espaces naturels existants tout en faisant naître des espaces verts individuels et parcellisés. Les autorisations de lotir n'ont pas imposé la création concomitante d'espaces verts publics. Le résultat le plus tangible est qu'il n'y a pas d'espaces de loisirs et de convivialité répartis sur l'ensemble urbanisé de notre territoire. Tout se passe comme si l'identité verte, s'il y en a une, était soit l'héritage du passé, soit le résultat d'initiatives individuelles.

Si certains espaces ont eu droit à des aménagements, nous sommes loin d'une gestion différenciée des espaces naturels. Cette différenciation doit répondre à des besoins environnementaux (biodiversité, effet de dépollution, poumon vert...) et à des besoins



sociaux (promenade, détente, activités physiques, jeux d'enfants...). Pour l'instant, ni la création de zones vertes, ni leurs interconnexions n'ont été sérieusement envisagées. Le concept de corridor écologique ne se posait pas il y a quelques années ; aujourd'hui il est urgent de s'en préoccuper.

Nous sommes perplexes sur la volonté d'impulser une politique d'aménagement combinant harmonieusement urbanisation et préservation des espaces naturels. La ZAC du Cyprié ne comprend pas d'espace vert public conséquent. Pour renforcer l'identité verte du projet actuel, la ZAC de Gramont devrait être articulée autour d'un espace vert majeur assurant le lien entre les zones d'habitat et d'activité et

rejoignant la coulée verte de la Seillone. Les aménagements plus localisés (cœur de ville, jardins de l'Europe, résidence Eugène Bonnet) ne prévoient pas d'espaces verts : tous les projets d'urbanisation devraient en comporter, a minima, entre 20 et 30% sous forme de parc urbain, squares, aires de jeux, liaisons vertes... Le projet de cœur de ville est exemplaire et démonstratif : augmentation des surfaces imperméabilisées, pas de création d'une place arborée de centralité, seulement quelques arbres alibis qui perceront l'uniformité de la couverture cimentée ! Il reste également à renforcer l'arborisation de nos rues.

L'identité verte de notre commune est aujourd'hui un patrimoine qui a été grignoté au fur et à mesure des projets d'urbanisation. Il est temps de faire de la question des espaces verts un axe important de la gestion municipale. Si Balma doit prendre sa part dans l'offre de logements pour satisfaire les besoins de l'agglomération, il est alors impératif de le faire sans « miter » les territoires périurbains et en conservant un bon équilibre entre les zones bâties et les zones naturelles.

Alors, avons-nous une identité verte ou bien devons nous la ... « semer » ?

Un aperçu de nos actions

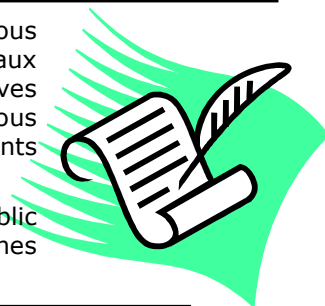
- 18 avril : Participation au débat sur le cœur de ville, présentation des propositions alternatives.
- 24 avril : Assemblée Générale de l'association.
- 12 juillet : Participation à la CCE (Commission Consultative sur l'Environnement) pour la procédure d'établissement et d'approbation du Plan d'Exposition au Bruit de Lasbordes.
- 8 septembre : Participation au carrefour des associations, présentation de nos activités.
- 14 septembre : Organisation de la projection du film d'Al Gore, « Une vérité qui dérange », suivi d'un débat.
- 16 septembre : Participation à la « journée sans voiture », organisée par la mairie de Balma.
- octobre : Participation à l'enquête publique concernant la révision du PLU, dépôt de nos commentaires. *Vous trouverez l'ensemble des remarques formulées par l'APCVEB dans le cadre de cette enquête publique sur notre site.*
- 26 novembre : Participation à la CCE : suivi de la charte de Lasbordes
- 21 janvier : Soirée conjointe avec le « Café Politique » sur le thème de la ville durable.
- Toute l'année : Participation aux réunions du CCU (Comité Consultatif de l'Urbanisme), sujets abordés : PLU, ZAC Gramont, Projet « Cœur de ville »
- Toute l'année : Participation aux travaux de l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21ème siècle orienté vers le Développement durable
- Toute l'année : Mise à jour du site Internet <<http://apcveb.free.fr>> retrouvez en ligne toute l'actualité et les informations sur notre association !

Charte pour un Balma durable

Une initiative de l'APCVEB pour obtenir un engagement des candidats aux élections municipales 2008.

L'association n'a pas été en reste d'activités en cette période électorale. En effet, nous avons profité de cette phase majeure de la vie de notre commune pour soumettre aux quatre listes candidates une charte les engageant à prendre des orientations décisives pour notre ville. Cette charte synthétise une partie des orientations et actions que nous avons défendues dans le cadre de l'Agenda 21 local. Elle formalise les engagements fondamentaux que nous avons jugés nécessaires à l'existence d'un Balma « Durable ».

Nous avons recueilli l'engagement unanime des quatre candidats au cours du débat public organisé par « le café politique » le 13 février dernier. Nous suivrons, ces prochaines années, la mise en œuvre de cette charte par une équipe municipale renouvelée.



Préambule

L'environnement est aujourd'hui au cœur des politiques souhaitant préserver pour les générations futures le patrimoine que nous même avons reçu en héritage. Cette préoccupation doit se traduire par une démarche de "développement durable", qui associe solidarité, viabilité économique et démocratie participative dans le respect de l'environnement.

A différentes échelles, des accords internationaux aux comportements individuels, en passant par la politique des états, régions, départements et communes, des objectifs doivent être définis, des actions entreprises et des résultats obtenus pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, faire un meilleur usage de nos ressources, préserver l'environnement et des populations.

Soucieuse de décliner cette ambition au niveau local, l'APCVEB s'est engagée dans la démarche d'Agenda 21 dès son origine, sur la commune de Balma. A la veille des élections municipales, elle propose à tous les candidats d'affirmer leur volonté d'agir dans ces domaines, en signant la présente convention.

Engagement N°1 : Démocratie participative

La nouvelle municipalité fait vivre un Agenda 21 constitué d'élus, de techniciens municipaux, de citoyens, de représentants d'associations et d'entreprises de la commune. Cet Agenda 21 a pour objectifs de proposer des initiatives de développement durable et d'évaluer l'efficacité des actions entreprises vis à vis d'objectifs quantifiés et mesurables. Les élus municipaux relayent l'Agenda 21 de Balma auprès de la communauté d'agglomération et autres instances supra-communales au sein desquelles ils représentent l'intérêt des balmanais.

Tous les documents soumis à enquête publique, les avis et conclusions de ces enquêtes, les procès-verbaux des conseils municipaux, tous les documents d'urbanisme (communaux ou supra-communaux) et les rapports périodiques d'avancement de l'Agenda 21, sont consultables en ligne sur le site Internet de la mairie.

Des débats publics et réunions de quartier sont organisés pour recueillir l'avis des citoyens sur les questions de nature à modifier leur cadre de vie.

Engagement N°2 : Habitat et Urbanisme

Les constructions municipales et les opérations immobilières à l'initiative de la mairie ou de la communauté d'agglomération ont vocation d'exemplarité : dans cet objectif, elles assurent une performance énergétique réelle, ambitieuse au regard des normes.

La mixité sociale est favorisée en diversifiant l'offre de logements au sein des quartiers et en y diffusant des services propres à en animer la vie, et en renforçant les liaisons entre quartiers. Le renforcement des liaisons entre quartiers prévient le risque d'enclavement social.

Engagement N°3 : Cadre de vie et Vivre ensemble

Les déplacements doux sont développés et sécurisés par la mise en œuvre d'un réseau continu, prioritaire sur la circulation en voiture. Des aménagements de voirie permettent la cohabitation sereine des différents modes de déplacement dans les principaux lieux de vie (rues commerçantes, cœur de ville, quartier de la Poste ...).

Des espaces verts collectifs sont aménagés dans les quartiers, pour favoriser le lien social, améliorer la qualité de l'air et participer à la réduction des nuisances sonores.

Les comportements citoyens et de développement durable des associations et des acteurs locaux sont encouragés par la municipalité au travers de sa communication, sa politique de partenariat et ses subventions.

Engagement N°4 : Santé et Biodiversité

Les services municipaux adoptent une attitude exemplaire en matière d'engrais et de pesticides. La mairie encourage des pratiques responsables par une information à ses citoyens.

Les productions maraîchères et les élevages locaux, respectueux de l'environnement, sans OGM, sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse et la commercialisation locale des productions sont favorisés sur la commune.

L'usage de ces produits est privilégié dans la restauration collective municipale.

Le développement d'un réseau continu de couloirs verts, reliant des espaces verts collectifs, favorise la conservation, le développement et le déplacement des espèces naturelles locales.

Engagement N°5 : Ressources en énergie et en eau

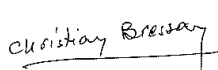
Toute opération immobilière ou collective fait l'objet, de la part des services de l'urbanisme, d'une sensibilisation et d'une négociation en faveur de l'économie en énergie et en eau.

Des actions de diagnostic, de conseil, d'incitation et d'aide concernant les bâtiments anciens et les déplacements sont conduites auprès de la population et des entreprises en vue d'une économie réelle des ressources en énergie et en eau, et d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre compatible des engagements de la France.

A Balma, le 13 Février 2008


M. Michel BASELGA

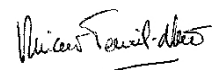
Michel BASELGA


Christian BRESSAN

Christian BRESSAN


Alain FILLOLA

Alain FILLOLA


Vincent TERRAIL-NOVES

Vincent TERRAIL-NOVES